



Paris, le 8 septembre 2010

## Communiqué de presse

### L'ACTUALITE CYCLISTE :

**Marquage des vélos : partenariat entre la Préfecture de police et la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) depuis le mois de mai**

En France, le parc de vélos est estimé à 30 millions. Les vols de vélos s'élèvent à 400.000 par an, soit environ 10 % des achats. 150.000 sont retrouvés chaque année mais seuls 2 à 3% sont restitués à leur propriétaire, faute d'identification.

Face à ce constat la FUB a mis en place le système de marquage Bicycode® qui permet de restituer les vélos en cas de vol. Le taux de restitution de ces vélos marqués atteint aujourd'hui 10 %, soit 3 fois plus de chance de se voir restituer son vélo grâce au Bicycode.

Sur proposition de la FUB et dans l'intérêt des propriétaires de vélos, **les commissariats centraux de la Préfecture de police et tous les services recevant les plaintes des victimes peuvent désormais se connecter sur le fichier BICYCODE, géré par la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette.**

Le marquage BICYCODE est un numéro unique gravé sur le cadre du vélo, qui permet au cycliste, en cas de vol, d'inscrire son vélo sur un fichier national des vélos volés. Ainsi, en cas de vol, les forces de l'ordre ont accès aux coordonnées du propriétaire et peuvent restituer tout vélo retrouvé.

Le marquage se fait chez un opérateur (adresse disponible sur le site [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org)), en se présentant avec la facture d'achat du vélo ou, le cas échéant, avec une pièce d'identité. L'opérateur délivre ensuite un passeport vélo – sorte de « carte grise » du vélo – contenant le numéro Bicycode et attestant ainsi de la propriété du cycle.

Au Danemark et aux Pays-Bas, où le système de marquage est bien développé, ce sont ainsi 40 % des vélos volés qui sont rendus à leur propriétaire.

Cette mesure prise par la Préfecture de police sur l'agglomération parisienne est en vigueur depuis le 10 mai 2010. Elle devrait améliorer le taux de restitution des vélos volés et inciter les propriétaires de cycles à faire marquer leur vélo.

La Préfecture de police édite pour l'occasion une plaquette dans la rubrique « circuler à Paris », intitulée « Cyclistes, conseils pour votre sécurité » également consultable sur le site internet sur le lien suivant : <http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Prevention/Securite-routiere/Cyclistes-et-conducteurs-de-deux-roues-motorises>

D'autres informations plus générales pourront également être obtenues en consultant le site de la FUB, à l'adresse suivante : <http://www.fubicy.org>

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Service de la Communication de la Préfecture de police au 01 53 71 28 73 ou par mail à l'adresse [ppcom@interieur.gouv.fr](mailto:ppcom@interieur.gouv.fr).

Le site Internet de la Préfecture de Police est par ailleurs consultable à l'adresse suivante : <http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr>